

Emprise indicative du P.P.S.U. Isère-Arpet



Commune de GIERES
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
HORS INONDATION PAR L'ISÈRE

Légende :

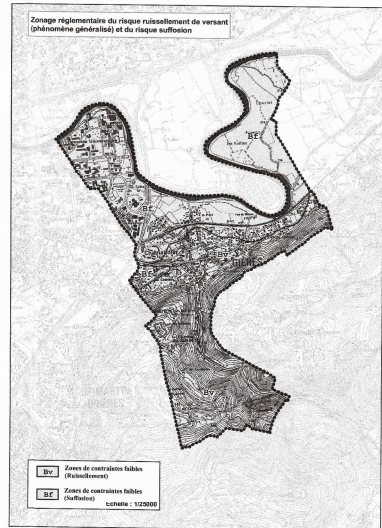
Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	T*, L* : inondation en pied de versant
Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, L1, L2 : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
Zones de contraintes faibles	V : écoulements et ruissellements sur versant
Zones sans contrainte spécifique	Q, Q1, Q2 : glissements de terrain
	P : chutes de pierres
	S : suffosion
	A : avalanches

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractères en majuscule pour les autres cas) éventuellement complété par un indice numérique.

pour être annexé à mon arrêté du 25 OCT. 2007 pour la Préfecture de l'Isère (le Scaudant) (Gieres)
 Gilles BASSACO

Réalisation : RTM 38 Etébli le : Octobre 1996
 Edition : ALPGEORISQUES Modifié le : Décembre 2006 Echelle : 1/5 000

Parcours hydraulique souterrain



Bv Zones de contraintes faibles (Ruissellement)
Bf Zones de contraintes faibles (Suffosion) échelle : 1/25000